

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

et Dépendances
COMPAGNIE OU ESCADRON

Compagnie de

UNITÉ

Brigade de

P.V. N° 65 / 1978

OBJET DE LA PROCÉDURE

Objet volant non identifié (survol de la Commune de .

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

1
AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78405952

AA.02.78

151100

ENQUÊTE

PRELIMINAIRE

FLAQUANT DÉLI

COMMIS TO ROG TORE

AUTRE

COUPE

Renseignements Administrat.

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse.
2	Procès-verbal d'audition de
3	Procès-verbal d'audition de
4	Procès-verbal d'audition de
5	Procès-verbal d'audition de
	ANNEXES :
	n° 1 : Carte de la
	n° 2 : Plan de situation.

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

DESTINATAIRES

- 2 M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A _____
- 1 M. Le Haut-Commissaire de la République à _____
- 1 GENERAL, Commandant Supérieur des Forces Armées en à _____
- 2 Mr le Ministre des Armées - Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emploi Renseignements à _____

VU ET TRANSMIS PAR:
Le Gendarme
Commandant la Brigade,
DATE, SIGNATURE, CACHET

Le 12 Mars 1978.



1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Cie. LE

GROUPEMENT de et

COMPAGNIE OU ESCADRON

Compagnie de

UNITÉ

Brigade de

PROCÈS VERBAL N° 65 / 197 8

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

ANALYSE - RÉFÉRENCE

- Objet volant non identifié (survol de la Commune de).

NOUS SOUSSIGNÉS

Gendarme Commandant la Brigade de

VU LES ARTICLES

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 2/3/1978 A 08 HEURE(S), nous apprenons qu'un objet volant non identifié a survolé la Commune de (), et aurait été observé par plusieurs personnes de la de

ENQUÊTE

- Le 2 Mars 1978 à 08 heures 30, Monsieur , nous déclare avoir effectivement vu, le 23 Février dans l'après midi, vers 15 heures, un objet de forme ovale, brillant et argenté, volant dans le sens chaîne montagneuse - mer, à une vitesse supérieure à celle des avions survolant habituellement; des flammes se dégageaient de l'appareil qui n'émettait aucun bruit. L'engin suivait une trajectoire rectiligne et horizontale à une altitude inférieure à celle que les avions empruntent habituellement. C'est la première observation de ce genre qu'il fait. (Pièce n° 2).

- A 9 heures, déclare avoir observé le même phénomène après avoir été alerté par les cris de son frère . L'objet était rond, brillant et volait droit vers la mer. Il n'a vu aucune flamme s'échapper de l'appareil. Il n'a perçu aucun bruit. (Pièce n° 3).

- Le 4 Mars 1978 à 7 heures, déclare avoir également observé le phénomène en même temps que les précédents témoins. Selon lui, le fait s'est produit le Mardi 14 Février 1978 et non le 23 Février 1978. Il était environ 16 heures et le ciel était sans nuage. L'objet observé était ovale, brillant et suivait une trajectoire chaîne montagneuse - mer; son altitude était celle que les avions empruntent. Aucune fumée ne se dégageait de l'appareil qui n'émettait aucun bruit. Il ne pouvait s'agir d'un avion. (Pièce n° 4).

- Le 7 Mars 1978, déclare s'être trouvé

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS

DESTINATAIRES

Four empty boxes for recipient tracking.

- voir en fin du présent -

LE 12 Mars 1978

LE COMI

Gend.

Comm.



ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

SIGNATURE (S)

SIGNATURE ET CACHET

COMPAGNEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 65 / 1978

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR deux mars mil neuf cent soixante dix-huit,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), _____, Gendarme de la Brigade de _____,

VU LES ARTICLES

DU "CODE DE PROCÉDURE PÉNALE", RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons au bureau de la brigade :

_____ sans profession, _____ ans, demeurant à la
à _____ (_____), né le _____
à _____, fils d' _____ et de _____, célibataire,
nationalité française, qui nous déclare à huit heures trente :

" - Le jeudi 23 Février 1978, vers 15 heures, je revenais en compagnie de _____ de la Tribu de _____ Commune de _____.
Nous venions d'arriver devant le domicile du _____

à la _____, à _____, lorsque je me suis dirigé vers un _____ pour y cueillir un fruit. Mon regard a été attiré par un objet dans le ciel, à la verticale de ma position. Il s'agissait d'un objet de forme ovale, gros comme un ballon de rugby et en épousant la forme, brillant et argenté. Il se dirigeait dans le sens chaîne montagneuse - mer à une vitesse supérieure à celle d'un avion tel que nous en voyons passer ici. À l'arrière de l'appareil j'ai vu nettement une flamme comme s'il s'agissait d'une fusée. Les flammes étaient plus grandes que l'appareil et étaient jaunâtres.

L'altitude de cet appareil était moins importante que celle des avions passant par là. Il n'y avait aucun bruit provenant de cet engin.

J'ai aussitôt montré cela à _____ qui a vu la même chose que moi.

L'appareil suivant une trajectoire bien rectiligne, à l'horizontale.

Lors de cette observation, le ciel était parfaitement bleu, sans nuage.

_____ et mon frère _____ étaient présents et ont observé la même chose que moi. Je ne crois pas que d'autres personnes aient vu cet appareil. C'est la première fois que je vois une telle chose dans le ciel.

Le 2 Mars 1978 à 08 heures 45.

Lecture faite, persiste et signe.

à Le 14 Février 1978 lorsque l'objet a été observé. Il était environ 18 heures.30. L'objet avait une forme ovale et scintillait. A l'arrière il y avait une queue brillante. Il volait plus vite qu'un avion et à hauteur qu'empruntent les avions lorsqu'ils passent sur . Son vol était droit, dans l'axe chaîne montagneuse - mer. Il a rapidement disparu dans les nuages en direction de la mer. Aucun bruit n'était perceptible. (Pièce n° 5).

- Après recoupement, il ressort que l'observation a bien été faite le Mardi 14 Février 1978 et non le 23 Février 1978 comme l'indiquent Messieurs et qui ont été influencés dans la détermination de la date par un article publié dans la presse.

- Bien que la trajectoire estimée de l'objet passe sur la réserve de (Commune de), aucun ressortissant de n'a observé le phénomène.

- Cette trajectoire estimée figure sur les annexes jointes au présent procès-verbal, à savoir :

Annexe n° 1 : Carte de la

Annexe n° 2 : Plan de situation.

- Un seul témoin visuel n'a pu être entendu, il s'agit de Monsieur , Employé au Service des Douanes à , domicilié - Cité à (). Selon son frère (Audition Pièce n° 4), il ne pourrait que rapporter les faits comme il les a relatés.

----- / SITUATION GEOGRAPHIQUE / -----

La réserve de où le phénomène a été observé est située au de l'agglomération de et à 2,800 kilomètres de celle-ci.

La réserve est encadrée au par le (696 mètres) inclus dans le de et dont les premiers contreforts sont à 800 mètres.

A L' s'étale une grande vallée, jusqu'à la Chaîne montagneuse centrale distante de 10 kilomètres environ.

Au , la vallée s'étale sur 11 kilomètres environ jusqu'aux premières pentes du (868 mètres) et de la (1051 mètres).

.../...

A L' _____ et au _____, la vallée s'étale
largement jusqu'à la Mer de _____ distante de 6 kilomètres.

----- / CLOTURE / -----

DRESSE EN SIX EXPEDITIONS destinées :

- La 1^{ère} à Monsieur Le Haut-Commissaire de la République
dans l' _____
- La 2^{ème} à Monsieur Le Procureur de la République à _____.
- La 3^{ème} au Général/Commandant Supérieur des Forces Armées
en _____.
- La 4^{ème} et la 5^{ème} au Ministre des Armées, Direction de
La Gendarmerie et de La Justice Militaire, Bureau
emploi-renseignements.
- La 6^{ème} aux Archives.

Fait et clos à _____, Le 12 Mars 1978.

Le Gendarme
Commandant La B¹g^e de,

GROUPEMENT

ET
COMPAGNIE OU ESCADRON

COMPAGNIE DE

UNITÉ
BRIGADE DEPROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 65 / 1978

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR deux mars mil neuf cent soixante dix-huit,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , Gendarme de la Brigade de ()

VUS LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons au bureau de la brigade :

demeurant à de ' à ' ans, sans profession,
né le à la de à , fils d'
et de , célibataire, nationalité fran-
çaise, qui nous déclare à neuf heures :

" - Le Jeudi 23 Février 1978 vers 15 heures, je me trouvais de-
vant ma maison à la à lorsque mon attention
a été attirée par des cris poussés par mon frère qui était non
loin de là. Il disait voir quelque chose dans le ciel. J'ai donc
regardé à mon tour et j'ai vu dans le ciel, en direction de la
mer, un objet brillant, rond qui volait tout droit, pas très vite,
à une hauteur que j'estime moins ~~haute~~ grande que celle des avions
qui passent habituellement sur .

S.I. : Je n'ai vu aucune flamme s'échapper de l'appareil. Aucun
bruit n'était perceptible.
Je ne puis dire quelle était la grosseur de l'engin car
il était trop éloigné.
Je l'ai perdu de vue au bout de quelques minutes car il
s'était trop éloigné au dessus de la mer.

S.I. : C'est la première fois que je vois quelque chose de pa-
reil et ne puis dire de quoi il s'agissait. Je pense qu'il
ne pouvait pas s'agir d'un avion car il n'y avait aucun
bruit émis.
C'est tout de que je puis dire. "

Le 2 Mars 1978 à 09 heures 15.

Lecture faite, persiste et signe.

GROUPEMENT

COMPAGNIE 01

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 65 / 19 78

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR sept mars mil neuf cent soixante dix-huit,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), _____, Gendarme Commandant la Brigade de (),

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons au bureau de la brigade :

_____ , demeurant à _____ à
(_____) , manoeuvre, né le _____ à
, fils de _____ et de _____ , marié 1 enfant, nationalité française, qui nous déclare à neuf heures :

" - Le Mardi 14 Février 1978, je revenais en compagnie de _____ et de _____ de _____ . Vers 18 heures 30 nous étions arrivés à _____ Commune de _____ lorsque j'ai eu mon regard attiré par un objet dans le ciel. Je me trouvais alors en compagnie d' _____ , près de la maison du _____ .

Cet objet avait une forme ronde légèrement ovale et scintillait beaucoup. Il était argenté et sur l'arrière, il y avait comme une queue, plus courte que l'objet lui-même, brillant d'une lueur argentée.

Il volait très vite, beaucoup plus vite qu'un avion et sa trajectoire semblait être de la chaîne montagneuse vers la mer. Il était à une hauteur qu'emprunte habituellement les avions passant dans la région, donc pas très élevée. Lorsque je l'ai aperçu, il était pratiquement à ma verticale, légèrement en direction du terrain de foot-ball de _____ . Il a rapidement disparu dans des nuages, en direction de la mer.

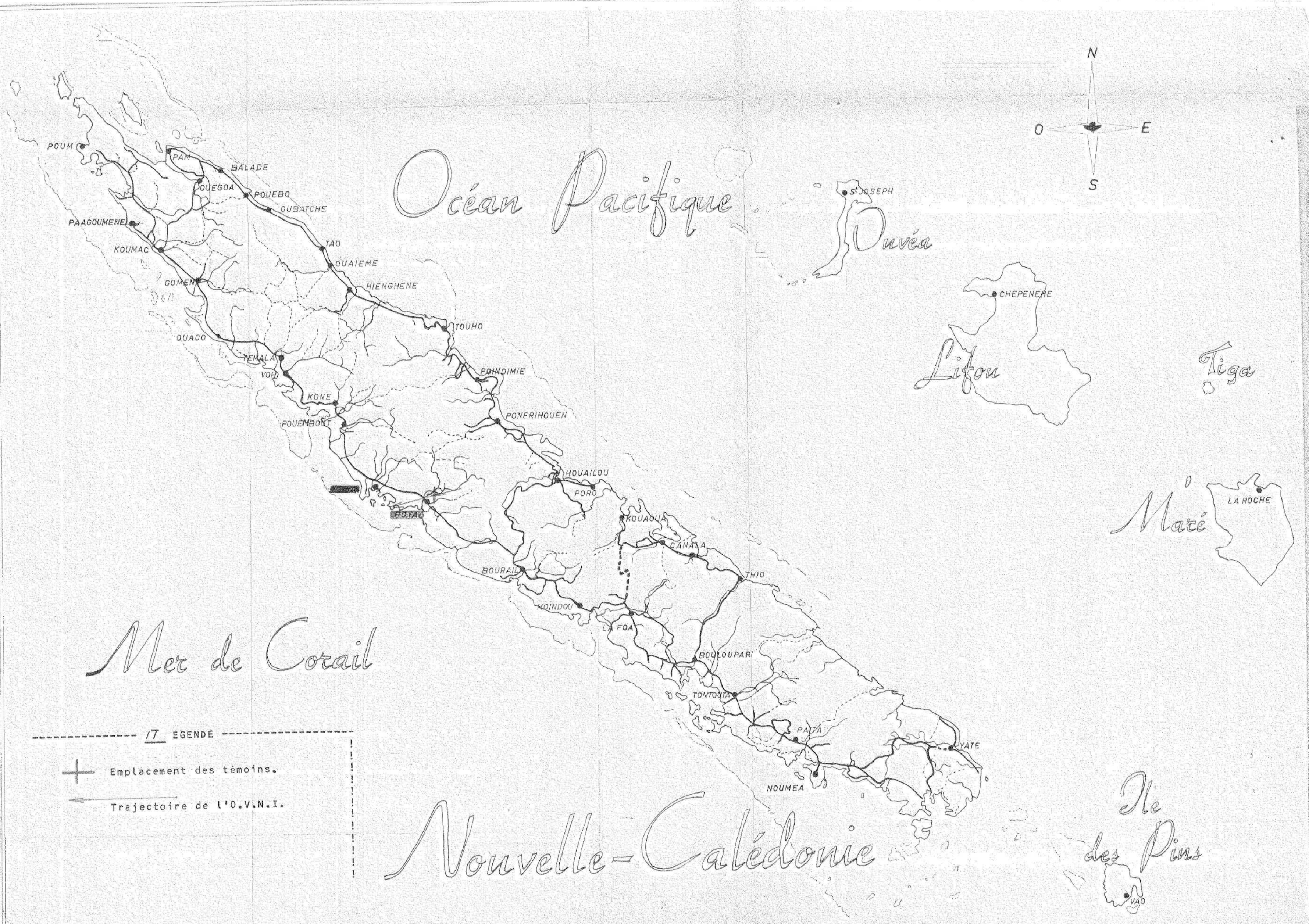
Je n'ai remarqué aucun bruit provenant de cet appareil. Le soleil était approximativement vers la _____ , donc du _____ .

C'est la première fois que je vois un tel appareil dans le ciel. Il volait horizontalement sans dévier sa route. Ce qui m'a le plus surpris c'est sa vitesse qui était très grande. "

C'est tout ce que je puis dire sur cette apparition. "

Le 7 Mars 1978 à 09 heures 15.

Lecture faite, persiste et signe.



Océan Pacifique

Mer de Corail

Nouvelle-Calédonie

Ouvéa

Lifou

Tiga

Maré

Île des Pins

17 EGENDE

- + Emplacement des témoins.
- ← Trajectoire de l'O.V.N.I.